

Crèches

Les Frimousses et Trampoline

Lettre d'info. Parents

Mars 2025

Nouvelles vaccinations obligatoires



Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle obligation vaccinale contre les méningocoques ACWY et contre le méningocoque B pour les nourrissons est entrée en vigueur.

La vaccination contre le méningocoque C, déjà obligatoire depuis 2018 est remplacée par celle contre les méningocoques ACWY.

En parallèle, la vaccination contre le méningocoque B jusqu'ici recommandée devient obligatoire.

Ces dernières s'ajoutent aux 11 vaccins obligatoires depuis 2018. Cette décision fait suite à l'augmentation des cas de méningite en France et à l'évolution des souches, ainsi qu'aux recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé) et au décret du 05/07/2024.

En résumé :

- **Tous les enfants nés à partir du 1/01/2025 et inscrits en collectivité doivent être vaccinés contre les méningocoques B et ACWY.**
- **Tous les enfants nés à partir de juillet 2023 doivent effectuer un rattrapage de la vaccination contre le méningocoque B et ACWY.**
- **Les nourrissons qui ont reçu une 1^{ère} injection contre le méningocoque C en 2024 doivent recevoir une 2^{ème} dose avec un vaccin contre les méningocoques ACWY en 2025.**

Le référent Santé Accueil Inclusif
Cloé SANZ